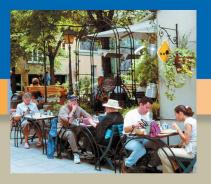
Des *actions* pour le présent Une *vision* pour l'avenir







MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008





Des *actions* pour le présent Une *vision* pour l'avenir

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

Ce document a été réalisé par le ministère de l'Agriculture, des Pècheries et de l'Alimentation.

POUR OBTENIR DE L'INFORMATION, VEUILLEZ VOUS ADRESSER À LA :

Direction de la planification Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation 200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage Québec (Québec) G1R 4X6

TÉLÉPHONE : (418) 380-2100, POSTE 3037

TÉLÉCOPIEUR: (418) 380-2171

SITE INTERNET: www.mapaq.gouv.qc.ca
COURRIEL: info@mapaq.gouv.qc.ca

PHOTOGRAPHIES

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation La Financière agricole du Québec La Fédération des Producteurs de lait du Québec

RÉVISION LINGUISTIQUE FRANCE GALARNEAU

ÉDITION

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

© Gouvernement du Québec

DÉPÔT LÉGAL : 2005

Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-44312-8

ISSN 05-0060 Plan stratégique 2005-2008 (imprimé)
ISSN 2-550-44317-9 Plan stratégique 2005-2008 (en ligne)

MESSAGE DU MINISTRE



est avec plaisir que je dépose à l'Assemblée nationale du Québec le plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce plan stratégique permettra aux acteurs de ce secteur, à la population et aux parlementaires de connaître les principaux éléments auxquels le Ministère entend consacrer toute son énergie au cours des trois prochaines années.

La valorisation de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation constitue la pierre angulaire de ce plan stratégique. Ce secteur d'activité est très important au Québec, aussi bien d'un point de vue économique que social. La prospérité économique de plusieurs régions du Québec est même étroitement liée à la vitalité générale du bioalimentaire. Il importe donc de faire converger les interventions du Ministère vers la mise en valeur de ce secteur et de rassembler toutes les conditions possibles qui permettront d'en extraire le plein potentiel au bénéfice du Québec et de ses régions.

Le plan stratégique 2005-2008 couvre l'ensemble de l'intervention du Ministère, que ce soit en matière de développement économique et régional, de sécurité des aliments et de santé animale, de protection de l'environnement, de cohabitation harmonieuse sur le territoire, ou de relations fédérales-provinciales et commerciales. Il fait également écho à la volonté de l'État de moderniser les services et d'en améliorer la qualité. Pour chacun de ces domaines d'intervention, en plus d'établir les stratégies et les priorités d'action qu'il compte mettre en place au cours des trois prochaines années, le Ministère s'est engagé sur des objectifs de résultats pour lesquels il rendra compte annuellement.

Je tiens à signaler que le présent plan stratégique s'inscrit dans le prolongement de la vision et des priorités d'action du gouvernement du Québec rendues publiques dans le document *Briller parmi les meilleurs*. Il prend également en compte les conclusions du Forum des générations d'octobre 2004.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que la mise en application de ce plan stratégique sera des plus profitables pour le développement du secteur de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation et, par conséquent, pour tous les Québécois et Québécoises.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

VVONI VALLIÈDES



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	7
Notre mission	ç
Notre vision	10
Notre contexte et ses enjeux	11
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL	13
Sécurité des aliments et santé animale	17
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET COHABITATION HARMONIEUSE	2
Relations fédérales-provinciales et commerciales	25
Modernisation et qualité des services	29
Contribution à la vision et aux priorités d'action du gouvernement	33
SYNTHÈSE – PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008	3/



a Loi sur l'administration publique, sanctionnée en mai 2000, accorde la priorité à la qualité des services aux citoyens et définit un cadre de gestion gouvernementale axé sur l'atteinte des résultats, le respect du principe de la transparence et une responsabilité accrue de l'administration gouvernementale devant l'Assemblée nationale.

C'est en vertu de cette loi que les ministères et organismes ont à produire et à mettre à jour périodiquement une planification stratégique décrivant leur mission, le contexte et les principaux enjeux auxquels ils font face et leurs orientations stratégiques. La planification stratégique précise également les axes d'intervention, les objectifs de résultats visés au terme de la période couverte par le document ainsi que les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'atteinte des résultats.

La planification stratégique gouvernementale vise à :

- exprimer une vision de l'action à venir, fondée sur une évaluation du contexte, des enjeux et des défis à surmonter;
- encadrer les initiatives qui en découlent et déterminer les résultats attendus;
- porter un jugement sur ces résultats et procéder à une reddition de comptes.

Le plan stratégique 2005-2008 couvre l'ensemble de l'intervention du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) en fonction de ce cadre de gestion axé sur les résultats. De plus, il s'inscrit à l'intérieur de la vision et des priorités d'action du gouvernement énoncées dans le document intitulé *Briller parmi les meilleurs*.

Pour leur part, les organismes sous la responsabilité du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation produisent leur propre plan stratégique ou plan de développement en cohérence avec les priorités ministérielles et gouvernementales. Ces organismes sont :

- La Financière agricole du Québec (FADQ);
- La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ);
- La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).



e ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission de :

Influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.



Le développement durable... Des valeurs de société à concilier

En visant l'essor de l'industrie bioalimentaire, la mission confirme la vocation économique du Ministère. Cette visée économique n'est pas absolue puisqu'elle doit se réaliser dans une perspective de développement durable. Elle suggère une intervention équilibrée qui concilie le développement économique avec les valeurs de société telles que la protection des ressources et de l'environnement, le développement régional ou encore la qualité et la sécurité des aliments.

Pour réaliser cette mission, le Ministère assure la conception et l'application des politiques et programmes nécessaires au développement de l'industrie bioalimentaire qui englobe la production agricole, les pêches et l'aquaculture commerciales, la transformation et la distribution alimentaires, la restauration, la vente au détail ainsi que la consommation des aliments.

Par ses interventions diversifiées, le Ministère contribue à plusieurs missions essentielles de l'État. En matière de **prospérité** économique, il est un partenaire majeur du secteur bioalimentaire qui emploie un travailleur sur huit au Québec. Ces emplois, dont le nombre dépasse 430 000, présentent la particularité de se trouver dans l'ensemble des régions du Québec et, de ce fait, ils contribuent à la vitalité des communautés régionales et du monde rural.

De plus, en veillant à la qualité et à l'innocuité des aliments et en effectuant un suivi étroit de la santé animale, le Ministère concourt au maintien de la sécurité des aliments et à la protection de la santé du public. Il y contribue également en accompagnant les entreprises agricoles et aquacoles dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement. La formation offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire et son soutien à l'innovation scientifique et technologique lui permettent de jouer un rôle stratégique dans l'acquisition et la diffusion du savoir au sein de l'industrie. Enfin, parce qu'il appuie les efforts des pêcheurs, des producteurs agricoles et des transformateurs d'aliments qui mettent en valeur notre territoire et notre savoir-faire alimentaire, le Ministère contribue, à sa manière, à façonner l'identité québécoise.



fin de valoriser le secteur de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, le Ministère s'engage à être :

un chef de file et un partenaire
pour une industrie bioalimentaire
prospère et variée,
tournée vers la valeur ajoutée,
produisant des aliments sains
dans le respect de l'environnement
et en appui au développement du Québec
et de chacune des régions.

Cette vision situe le Ministère dans un rôle de chef de file et de partenaire dans l'accompagnement des entreprises de l'industrie bioalimentaire en vue de relever les défis de l'heure.

De plus, cette vision place la qualité de vie des Québécoises et Québécois au cœur des préoccupations du Ministère. Au premier chef, elle reconnaît le rôle essentiel de cette industrie pour la sécurité alimentaire de la population. D'autres éléments constituent également un apport à cette qualité de vie, notamment la prospérité des artisans de l'industrie, les retombées de l'activité sur l'économie du Québec et de ses régions, la contribution de l'industrie à une occupation dynamique du territoire, l'offre diversifiée d'aliments sains et de qualité aux consommateurs, le respect de l'environnement et des règles de cohabitation harmonieuse.

NOTRE CONTEXTE ET SES ENJEUX

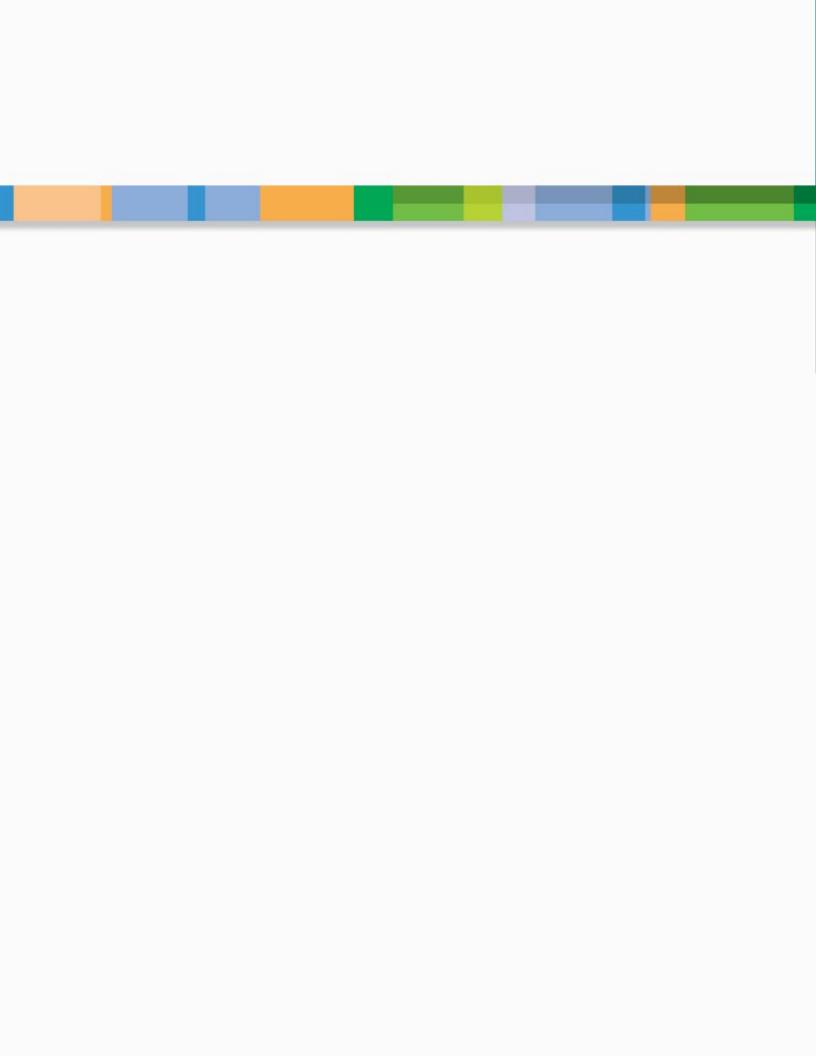
industrie bioalimentaire est l'une des industries les plus importantes du Québec. Elle totalise un chiffre d'affaires dépassant 30 milliards de dollars, réalise plus de 7 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec, compte quelque 60 000 établissements et emploie plus de 430 000 personnes. Procurant plus de 10 % des emplois dans quatorze des dix-sept régions, cette industrie regroupe un secteur d'activités essentielles au maintien de la vitalité aussi bien économique que sociale de la majorité des régions du Québec. Pour assurer son plein développement économique, le Québec doit donc compter sur une industrie bioalimentaire prospère et mettre en place les conditions permettant à ce secteur de faire face à ses grands enjeux de développement.

En premier lieu, le secteur est tributaire d'un grand nombre d'enjeux stratégiques liés à des considérations économiques tels l'ouverture des marchés, la libéralisation des règles du commerce, la concentration des acteurs économiques et l'accroissement de la concurrence. Il doit également faire face à d'importantes crises, telles celles entourant l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ou la maladie de la vache folle, et le moratoire sur la pêche à la morue. En second lieu, depuis un certain nombre d'années, des préoccupations de société sont venues s'ajouter aux enjeux économiques et elles exercent une influence grandissante sur le développement du secteur. Qu'il suffise de mentionner les exigences de la protection de l'environnement et de la cohabitation sur le territoire, la demande croissante au regard de la sécurité des aliments et de la santé animale, ou encore la revitalisation des régions rurales où le bioalimentaire joue un rôle clé. Relever les défis liés à ces enjeux nécessite une coordination étroite des interventions des gouvernements provincial et fédéral, compte tenu de leurs compétences respectives.

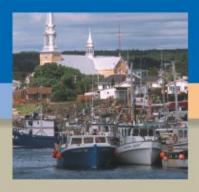
Par ailleurs, de nouveaux enjeux pour la société québécoise pointent à l'horizon et sont susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur l'industrie bioalimentaire. Il en va ainsi des questions liées à la démographie telles que le déclin de la population en région, l'intégration des jeunes, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, ou encore les changements dans les habitudes alimentaires et la segmentation des marchés. De même, le contexte serré des finances publiques conduit à une nécessaire modernisation de l'État qui invite à innover et à trouver de nouvelles façons de faire pour améliorer la performance des interventions ministérielles et livrer des services de qualité.

En fonction de ce contexte, des responsabilités dévolues au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et de la disponibilité de ses ressources, voici les principaux enjeux retenus pour 2005-2008 vers lesquels vont s'aligner les interventions du Ministère :

- Développement économique et régional
- > Sécurité des aliments et santé animale
- Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse
- Relations fédérales-provinciales et commerciales
- Modernisation et qualité des services









Développement économique et régional

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

Enjeu

L'environnement d'affaires de l'industrie bioalimentaire québécoise est en profonde mutation depuis une décennie. Cet état de fait est principalement attribuable à la libéralisation des échanges et à l'ouverture grandissante des marchés qui, tout en créant des occasions commerciales intéressantes, viennent resserrer de façon notable le niveau de concurrence sur les marchés. Or, l'accroissement de la compétitivité des entreprises, réalisé dans un contexte d'intégration des marchés à l'échelle nord-américaine, se traduit par une concentration des acheteurs notamment au niveau des réseaux de distribution alimentaire.

Une telle concentration accentue les pressions sur la marge bénéficiaire des entreprises bioalimentaires québécoises, principalement constituées de petites et moyennes entreprises (PME). Ce contexte est d'autant plus difficile que le secteur agricole et celui des pêches ont connu une baisse importante de leurs revenus au cours des dernières années. Les pertes engendrées par la maladie de la vache folle, la hausse des coûts associée à la valeur des terres agricoles, aux prix des quotas et à l'endettement des fermes ainsi que la diminution des stocks de poissons de fond ajoutent une pression supplémentaire. En contrepartie, la demande alimentaire se segmente en de multiples créneaux de marché favorisant l'émergence de produits distinctifs et à valeur ajoutée; citons notamment les fromages fins, les produits du terroir, les aliments santé ou la valorisation de la biomasse marine.

L'activité bioalimentaire prend racine dans toutes les régions du Québec et participe activement au maintien de la vitalité socio-économique du milieu. Toutefois, le déclin démographique combiné avec le phénomène de la concentration des entreprises dans les grands centres créent des conditions économiques moins favorables au développement régional auxquelles il nous faut réagir. Une plus grande décentralisation vers les régions et la mobilisation des instances régionales dans le développement de l'industrie sont de nature à revitaliser le milieu et à conserver une certaine prospérité donnant accès à des services de qualité et à un bassin significatif de travailleurs et de consommateurs.

Défi

Le défi qui s'offre à l'industrie comporte trois facettes : être compétitive avec les chefs de file nationaux et internationaux, se distinguer en misant sur la diversification et l'exploitation de produits à valeur ajoutée et, enfin, mettre à profit son potentiel pour appuyer la prospérité des régions du Québec.

Quant au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, son principal défi consiste à déployer les ressources gouvernementales de façon à assurer un meilleur appui à la création de valeur ajoutée, au développement de la transformation en région ainsi qu'à la diversification de l'agriculture et des pêches en fonction de créneaux de marché porteurs. À cette fin, il se doit de mobiliser les acteurs régionaux, de travailler avec les partenaires du milieu et de positionner l'intervention en appui aux initiatives du milieu. De plus, le Ministère orientera son action sur les facteurs déterminants qui améliorent la capacité concurrentielle des entreprises tels l'accès à des services-conseils de pointe, l'investissement en recherche et innovation technologique, et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

Orientation

Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux.

AXES • OBJECTIFS • INDICATEURS

STRATÉGIES ET PRIORITÉS D'ACTION

Diversification et valeur ajoutée

Contribuer à l'accroissement de l'emploi et de l'investissement en région par la diversification et la transformation des produits agroalimentaires, des pêches et de l'aquaculture de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 3 000 emplois auront été créés, des investissements d'une valeur de 1,5 milliard de dollars auront été réalisés en transformation alimentaire et la valeur des livraisons aura dépassé les 23 milliards de dollars;
- les emplois et les investissements générés par les projets de développement appuyés par le Ministère (suivi annuel).

- Moderniser les services gouvernementaux à l'industrie de la transformation alimentaire et mettre en œuvre un plan d'action portant sur :
 - le développement de la transformation en région y inclus les produits de niche et du terroir;
 - l'appui aux chefs de file de l'industrie;
 - le développement des exportations;
 - l'appui au secteur des biotechnologies.
- Redéfinir les interventions en région en faveur d'un meilleur appui à la diversification et à la mise en valeur du potentiel de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
- Contribuer à la diversification et à la valeur ajoutée dans les pêches et l'aquaculture par l'appui :
 - à l'exploitation de nouvelles pêcheries;
 - au développement de l'aquaculture;
 - au développement des produits à valeur ajoutée et des biotechnologies marines;
 - à l'amélioration de la mise en marché des produits marins.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

AXES • OBJECTIFS • INDICATEURS

STRATÉGIES ET PRIORITÉS D'ACTION

Services-conseils agricoles en région

Améliorer l'accès des entreprises agricoles à des services spécialisés et à de l'information de pointe de telle sorte que, d'ici 2008 :

- ▶ 15 000 entreprises (50 %) auront utilisé les servicesconseils subventionnés par le Ministère;
- 25 000 participations d'entreprises auront été obtenues annuellement aux activités collectives de transfert technologique organisées par le Ministère.
- ▼ Réorganiser l'offre de services-conseils pour les entreprises agricoles afin :
 - d'améliorer l'accès à des services spécialisés;
 - de mieux répondre aux particularités régionales;
 - d'accentuer le réseautage et le partenariat.

Recherche et innovation technologique

Soutenir l'innovation en partenariat par l'investissement dans des activités de recherche, de transfert technologique et de diffusion des connaissances de telle sorte que, d'ici 2008 :

- I'effet de levier de l'investissement du Ministère sur celui des partenaires sera d'au moins 2,1.
- Définir une stratégie de l'innovation en agroalimentaire comportant la mise en place d'un réseau stratégique d'innovation technologique.
- ▼ Mettre en œuvre des initiatives de recherche en partenariat dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.
- Contribuer à enrichir la source d'information gouvernementale sur les organismes génétiquement modifiés (OGM).

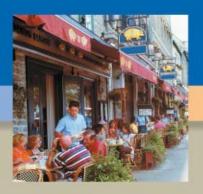
Formation, main-d'œuvre et relève

Assurer une offre de ressources humaines compétentes répondant aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de telle sorte que, d'ici 2008 :

- I'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) aura décerné un diplôme à 865 personnes et le taux de placement de celles-ci avoisinera 100 %;
- les inscriptions et les heures en formation continue à l'ITA et par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole se maintiendront;
- Le nombre de jeunes agriculteurs qui s'établiront augmentera de 25 par année.

- ▼ Adapter le plan d'affaires de l'ITA à l'évolution de l'enseignement collégial et des priorités ministérielles.
- Mettre en œuvre les orientations du Ministère en matière d'établissement et de relève agricole.







Sécurité des aliments et santé animale

SÉCURITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ ANIMALE

Enjeu

Offrir des aliments sains aux consommateurs fait partie des défis incontournables que l'industrie bioalimentaire doit relever. Les consommateurs ont toujours accordé une grande importance à la qualité et à la sécurité des aliments, et cette sensibilité s'est accrue au cours des dernières années à la suite des épisodes de maladies animales ou de contamination alimentaire majeure survenus dans le monde. L'apparition de la maladie de la vache folle au Canada tout comme celle de la grippe aviaire, en sus des contaminations récurrentes à la bactérie E. coli, ont montré que le Canada et le Québec n'étaient pas exempts de tels risques, ce qui a eu pour effet d'exacerber encore davantage la sensibilité des consommateurs à l'égard de la sécurité des aliments et de la santé animale. Qui plus est, la population manifeste une inquiétude croissante devant l'utilisation des nouvelles technologies alimentaires, ce qui l'amène à poser des exigences toujours plus élevées aux entreprises en matière de transparence et d'information.

Par ailleurs, dans une perspective d'ouverture des marchés et d'accroissement du commerce international, le contrôle de la qualité des aliments et de la santé animale prend une importance jusqu'ici inégalée d'un point de vue économique. Les périodes d'épizooties entraînent des perturbations majeures à la stabilité du commerce et, par conséquent, génèrent des coûts élevés (on peut penser, par exemple, à l'épisode récent de la vache folle au Canada). La qualité des aliments, la santé animale et les systèmes de contrôle inhérents constituent donc de plus en plus des conditions d'accès aux marchés.

Défi

Dans ce contexte, il devient impératif de répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale de façon à augmenter la confiance des consommateurs dans les aliments qu'ils consomment et, du même coup, maintenir et accroître la place des produits bioalimentaires québécois sur les différents marchés intérieurs et d'exportation. Les audiences publiques de la Commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation sur la sécurité alimentaire, tenue en 2004, et les recommandations qui s'en sont suivies, témoignent de la préoccupation grandissante des québécois sur cette question.

La gestion des risques alimentaires passe par l'efficacité et la rapidité des interventions, mais également par la responsabilisation des acteurs de tous les maillons de la chaîne bioalimentaire, y compris les consommateurs. Il faut continuellement travailler à améliorer nos différents moyens d'intervention afin d'être en mesure d'agir le plus rapidement possible. Parmi ces moyens, la traçabilité des aliments ainsi que l'intensification des mesures de surveillance et de contrôle nécessaires à la détection diligente des maladies telle l'ESB font partie des priorités du Ministère. Par ailleurs, l'appropriation par les établissements alimentaires d'une meilleure maîtrise des risques liés à leur processus de production figure également parmi les priorités du Ministère.

Orientation

Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques.

AXES • OBJECTIFS • INDICATEURS

STRATÉGIES ET PRIORITÉS D'ACTION

Traçabilité

Poursuivre l'implantation de la traçabilité des aliments de la ferme jusqu'à la table pour les filières bovine, porcine et ovine de telle sorte que, d'ici 2008 :

▶ 100 % des phases prévues auront été implantées.

- Compléter la phase d'implantation de l'indentification permanente des productions bovine, ovine et porcine.
- Poursuivre le développement et l'implantation de la traçabilité des aliments de l'abattoir au détaillant pour les productions soumises à l'identification permanente.

Surveillance de la santé animale

Consolider les mécanismes de surveillance et d'intervention au regard de l'état sanitaire du cheptel québécois de telle sorte que, d'ici 2008 :

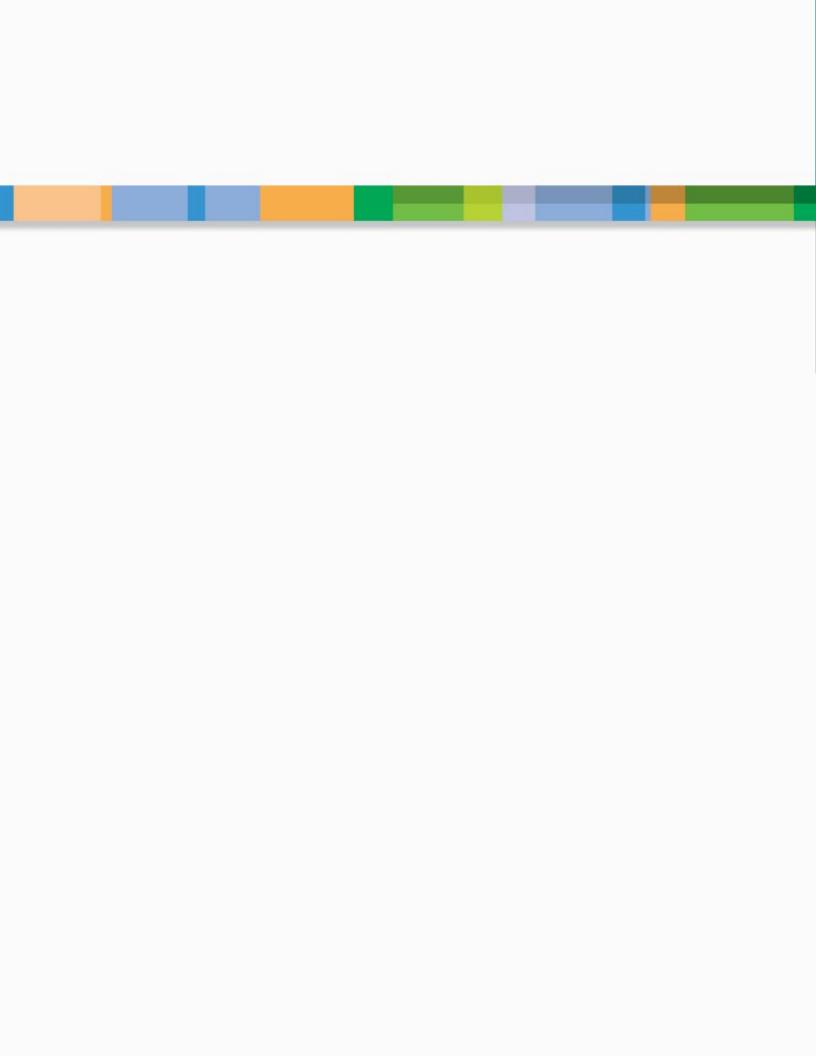
▶ 100 % des mécanismes prévus auront été consolidés.

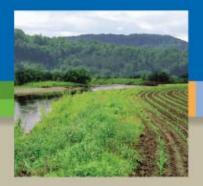
- Poursuivre la mise en place du système de gestion épidémiologique pour l'ensemble du cheptel québécois.
- ▼ Implanter les activités de contrôle et le plan de surveillance canadien sur la maladie de la vache folle.
- Développer une meilleure connaissance de l'antibiorésistance associée à l'utilisation de médicaments vétérinaires.
- Adapter la gestion de l'élimination des animaux morts aux nouvelles règles imposant des restrictions sur l'utilisation des farines animales.

Maîtrise des risques alimentaires

Assurer la maîtrise des risques pour la santé par les établissements alimentaires de telle sorte que, d'ici 2008 :

- chaque année, plus de 95 % des établissements alimentaires aient une charge de risque variant de « faible » à « moyenne »;
- chaque année, plus de 50 % des établissements ayant une charge de risque « moyenne-élevée » ou « élevée » aient réduit leur charge à un niveau inférieur à l'intérieur d'un délai de douze mois.
- Offrir un appui technique à l'implantation de systèmes de gestion des risques alimentaires dans les établissements alimentaires.
- Identifier et intégrer à l'approche d'inspection basée sur le risque tous les mécanismes de surveillance et les procédures d'inspection et de contrôle permettant une meilleure gestion du risque alimentaire.
- Améliorer l'information des consommateurs (étiquetage, affichage aux points de vente, campagne de sensibilisation).









Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET COHABITATION HARMONIEUSE

Enjeu

Depuis quelques années, nous assistons au Québec à une prise de conscience accrue de la population concernant les questions d'environnement et de développement durable. Les citoyens des milieux ruraux veulent vivre dans un environnement sain, propice au développement régional et à une cohabitation harmonieuse des diverses activités sur le territoire. Au regard des pratiques agricoles, certains sujets ont fait l'objet d'une attention publique particulière, notamment la pollution de l'eau et les inconvénients associés aux odeurs affectant la qualité de vie en zone rurale. Ces préoccupations ont également émergé des discussions entourant les travaux de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec. Dans l'ensemble, la pression populaire a amené le gouvernement à resserrer les règles environnementales pour les secteurs agricole et aquacole.

La protection de l'environnement de même que la cohabitation en zone rurale posent aujourd'hui des défis importants qui interpellent directement les entreprises agricoles et piscicoles. Les producteurs sont bien conscients que la viabilité et la prospérité de leurs entreprises sont tributaires de leur capacité à coexister à long terme avec le milieu naturel. Les exigences environnementales accrues obligent les entreprises à revoir leurs modes de production et à poursuivre leurs efforts afin de se conformer aux nouvelles normes.

Défi

L'amélioration de la performance environnementale des entreprises agricoles et aquacoles et le respect par ces dernières du cadre réglementaire en vigueur constituent une voie incontournable qui doit cependant être considérée dans une perspective de développement durable. Sachant que cette mise en conformité aux exigences environnementales peut générer des charges financières accrues pour les entreprises dans un contexte où la marge bénéficiaire de plusieurs d'entre elles est de plus en plus mince, la conciliation des impératifs environnementaux et économiques devient une préoccupation majeure. En fait, le défi qui se pose est celui d'amener les producteurs agricoles et aquacoles à mieux tenir compte de la question environnementale et à améliorer leur performance à cet égard, et ainsi de favoriser la cohabitation harmonieuse sur le territoire tout en s'assurant du maintien de la compétitivité du secteur.

Orientation

Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire.

AXES • OBJECTIFS • INDICATEURS

STRATÉGIES ET PRIORITÉS D'ACTION

Agroenvironnement

Accompagner les exploitations agricoles dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement de telle sorte que, d'ici 2008 :

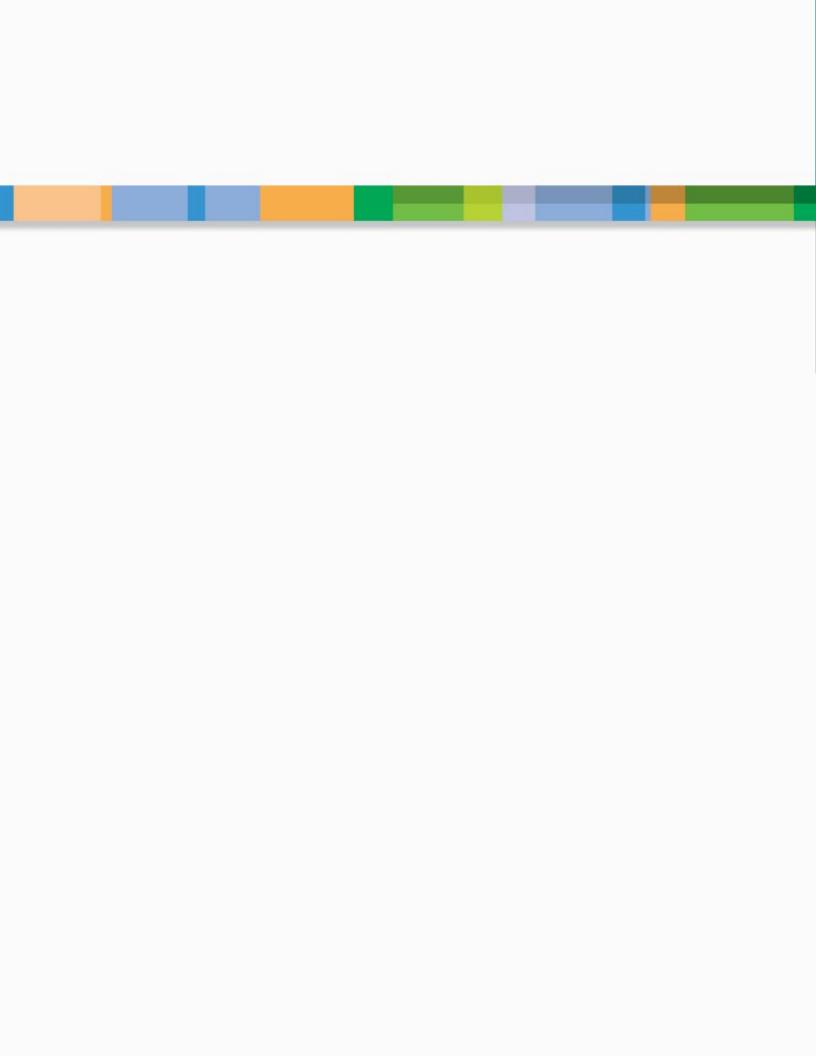
- ▶ 12 600 (60 %) exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation d'ici 2010 disposeront d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental;
- 87 % des exploitations visées d'ici 2010 entreposeront leurs fumiers dans un ouvrage de stockage adéquat (par rapport à 75 % en 2003-2004);
- 4 500 exploitations auront été appuyées pour réaliser des interventions de réduction de la pollution diffuse et favorisant la cohabitation harmonieuse.

- ▼ Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie agroenvironnementale comportant :
 - un plan d'accompagnement individualisé « ferme par ferme »;
 - un programme de soutien financier;
 - des services-conseils spécialisés et des guides de bonnes pratiques;
 - de la recherche-développement sur le traitement des fumiers et la valorisation des sous-produits;
 - une amélioration des connaissances sur la situation environnementale de l'agriculture;
 - une implantation progressive de l'écoconditionnalité.
- Appuyer la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental découlant du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relatif au développement durable de la production porcine au Québec.

Aquaenvironnement

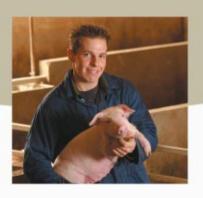
Accompagner les entreprises piscicoles dans la réduction des rejets en phosphore de telle sorte que, d'ici 2008 :

- les entreprises représentant 45 % de la production piscicole se seront engagées dans la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce dont l'échéance de mise en œuvre est 2014.
- Mettre en œuvre la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce visant, sur 10 ans, une réduction de 40 % des rejets en phosphore des piscicultures, et comportant :
 - la réalisation d'un diagnostic environnemental des entreprises piscicoles;
 - un soutien financier et l'offre d'un encadrement technique et professionnel pour l'adaptation environnementale des élevages;
 - de la recherche-développement sur l'amélioration des moulées et des procédés de traitement des eaux usées permettant aux entreprises piscicoles de réduire leurs rejets de phosphore.









Relations fédéralesprovinciales et commerciales

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET COMMERCIALES

Enjeu

L'agriculture est un domaine d'activité où l'intervention gouvernementale est importante autant ici, à l'échelle fédérale ou provinciale, que dans les autres pays. Cet état de fait rend le secteur agricole québécois particulièrement sensible aux répercussions que peuvent entraîner des changements aux règles du jeu apportés par les diverses instances gouvernementales nationales et internationales, surtout si ces changements sont dictés par des motifs et des considérations qui font abstraction de certaines spécificités de l'économie agricole. Cette situation impose donc une vigilance de tous les instants.

Ainsi, à l'échelle canadienne, une importante redéfinition de la politique agricole est en cours dans le contexte du Cadre stratégique agricole (CSA). En matière de sécurité du revenu, le CSA propose un programme unique pancanadien, l'abandon du financement des programmes compagnons et un mode de financement selon la demande qui remplacera la formule de répartition de l'enveloppe globale en fonction de l'importance relative des provinces. Cette politique, contenue dans une entente-cadre fédérale-provinciale-territoriale, vise également à soutenir des interventions en matière de salubrité des aliments, d'innovation, de renouveau et de production respectueuse de l'environnement. Le Québec sera en mesure de tirer parti de cette nouvelle politique pourvu qu'il accorde une attention particulière et un suivi rigoureux à la mise en œuvre de ses différents volets.

En matière de pêches commerciales, le gouvernement fédéral intervient pour ce qui est de l'accès et de la répartition de la ressource entre les pêcheurs des différentes régions maritimes. Encore ici, une attention particulière s'impose pour assurer aux pêcheurs du Québec un partage équitable de la ressource par le gouvernement fédéral. Quant à l'aquaculture, le Québec a adopté, à l'automne 2003, une Loi sur l'aquaculture commerciale. Pour être pleinement opérationnelle, cette intervention requiert certains arrimages administratifs avec le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, la révision en cours de la politique agricole des États industrialisés (le Farm Bill américain et la politique agricole commune [PAC] de l'Union européenne) constitue un élément de risque important pour l'agriculture québécoise et canadienne puisque les interventions de ces pays influent de façon déterminante sur les règles du marché à l'échelle internationale. En outre, les négociations commerciales sur les règles du commerce international menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ciblent le secteur agricole de façon de plus en plus spécifique afin que les États diminuent les barrières au commerce et leur niveau de soutien. Des instruments importants de la politique agricole québécoise, dont la gestion de l'offre, sont remis en cause par ces négociations dont l'enjeu fondamental est d'instaurer une plus grande fluidité des échanges commerciaux et une réduction des subventions qui faussent les signaux du marché.

Défi

La promotion des intérêts du Québec sur la scène canadienne comme sur la scène internationale est d'une importance capitale pour l'ensemble de l'industrie bioalimentaire québécoise. Il est essentiel que les politiques actuelles et à venir du gouvernement fédéral respectent le partage des compétences, soient adaptées aux particularités du Québec et, pour ce qui est des pêches, assurent un partage équitable de la ressource entre les provinces. Aussi, le point de vue québécois, son modèle d'intervention et ses institutions doivent être pris en considération par le gouvernement fédéral dans le cadre de ses propres politiques et défendus par ce dernier dans les forums internationaux tout comme lors de ses prises de position dans le contexte des négociations commerciales internationales.

Orientation

Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches, d'aquaculture et d'alimentation.

AXES • OBJECTIFS • INDICATEURS

STRATÉGIES ET PRIORITÉS D'ACTION

Politique agricole canadienne

Tirer parti de la politique agricole canadienne dans l'optique d'une complémentarité des interventions du gouvernement fédéral et du Québec, et du respect de leurs champs de compétence et de leurs institutions

 État de mise en œuvre des programmes sous ententes fédérales-provinciales découlant du Cadre stratégique agricole canadien ou autres stratégies canadiennes

- Assurer la mise en œuvre et le suivi des programmes conformément aux ententes pour les volets gestion des risques, salubrité et qualité des aliments, agroenvironnement, renouveau ainsi que sciences et innovation.
- Promouvoir des stratégies agricoles canadiennes adaptées à la réalité québécoise, notamment au regard de la maladie de la vache folle et de l'étiquetage des OGM.

Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture

Défendre le principe d'équité pour le Québec dans le partage de la ressource marine ainsi que dans l'application des politiques et programmes du gouvernement fédéral

 Obtention de la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé;

Faciliter l'arrimage administratif en aquaculture entre la politique du gouvernement fédéral et celle du Québec

 Réduction des délais de délivrance des permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine.

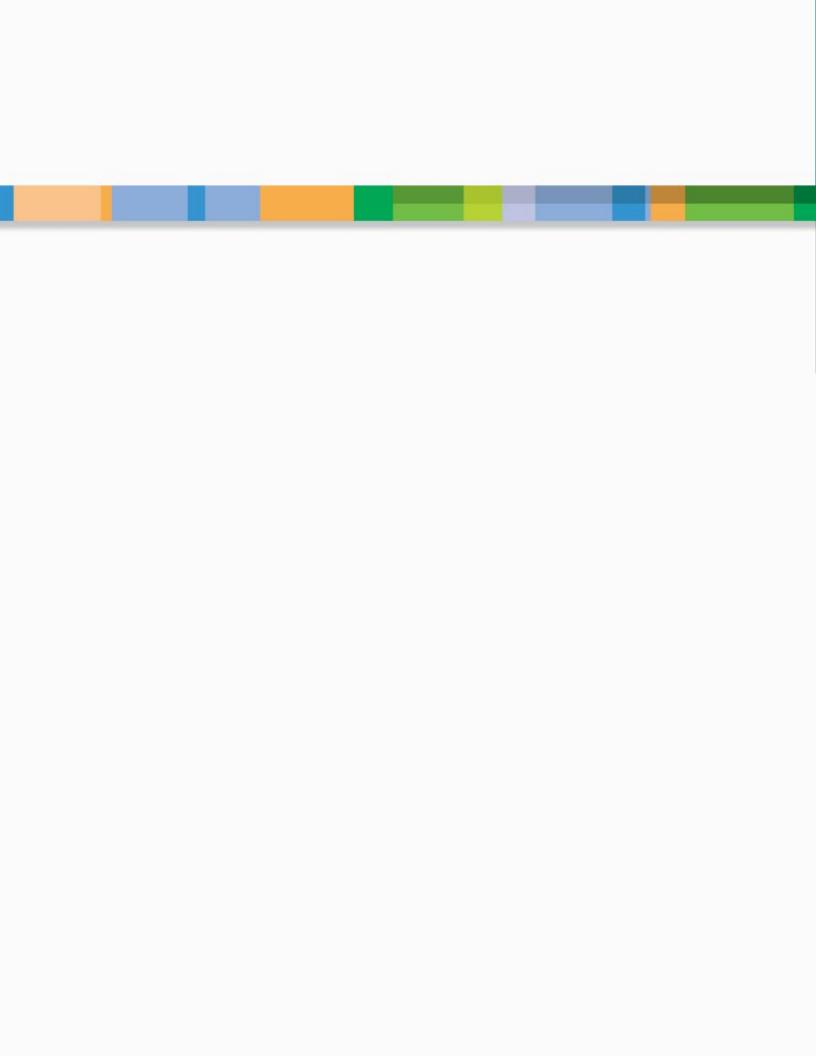
- ▼ Développer une position commune avec l'industrie visant le respect des parts historiques.
- Convenir d'un cadre de développement des nouvelles pêches avec le gouvernement fédéral.
- Conclure un accord-cadre multilatéral en aquaculture et un accord bilatéral de mise en œuvre.

Négociations commerciales et règlement des différends

Faire reconnaître les positions du Québec auprès du gouvernement fédéral ou d'autres instances concernées

Présence et intervention du Québec dans des forums ciblés permettant de faire la promotion de la position québécoise.

- Assurer la promotion, auprès du gouvernement fédéral, de la position québécoise relative aux négociations agricoles à l'Organisation mondiale sur le commerce (OMC).
- Assurer la défense des positions québécoises convenues avec l'industrie dans le contexte du règlement de différends et des ententes de commercialisation des produits sous gestion de l'offre (lait, volaille, œufs).
- Accompagner l'industrie agroalimentaire dans la définition d'orientations de développement adaptées au contexte de mutation de l'environnement commercial.









Modernisation et qualité des services

MODERNISATION ET QUALITÉ DES SERVICES

Enjeu

Offrir de meilleurs services aux citoyens est une préoccupation centrale du gouvernement. Pour ce faire, les services publics doivent être continuellement revus afin de les adapter aux besoins changeants de la population et aux grands enjeux de la société québécoise. Parmi ceux-ci, les changements démographiques et la nécessité de préserver un environnement d'affaires compétitif dans un contexte de mondialisation des échanges ne manqueront pas de peser sur la capacité de l'État à livrer des services dans le futur.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le plan de modernisation de l'État, lequel a pour objectifs d'améliorer la prestation de services aux citoyens, d'y parvenir à moindre coût, d'obtenir des gains d'efficacité dans le fonctionnement de l'État et d'accroître la prospérité collective.

Défi

Le Ministère est un partenaire important par la gamme étendue de produits et services offerts à ses diverses clientèles. Aussi doit-il examiner l'ensemble de ses programmes afin de s'assurer qu'ils sont toujours pertinents, centrés sur les missions essentielles de l'État et adaptés aux besoins des clientèles. Par ailleurs, afin de rehausser l'efficacité des interventions et de répondre à cette nécessité de changement et d'adaptation, il importe de considérer de nouvelles façons de faire et la mise à profit des nouvelles technologies dans la livraison des services.

La réorganisation des services et l'adaptation aux spécificités régionales, l'instauration de guichets uniques pour les entreprises, une utilisation accrue des technologies de l'information pour livrer les services, la poursuite de l'implantation d'une gestion axée sur les résultats et un recours plus marqué au partenariat font partie des pratiques innovatrices que le Ministère compte mettre en œuvre pour moderniser ses façons de faire.

Par ailleurs, pour réaliser pleinement sa mission et remplir adéquatement ses fonctions stratégiques, le Ministère doit maintenir et développer un haut niveau de compétence. Dans la perspective d'un nombre important de départs à la retraite au cours des prochaines années et d'un cadre gouvernemental ne permettant le remplacement que d'une partie de cet effectif, la planification des ressources humaines et l'adaptation du personnel aux nouveaux besoins seront déterminantes sur la performance de l'organisation et l'offre de services de qualité.

Orientation

Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance des programmes et d'une offre de services de qualité.

AXES • OBJECTIFS • INDICATEURS

STRATÉGIES ET PRIORITÉS D'ACTION

Modernisation des interventions

Poursuivre le plan de révision des programmes sous l'angle de l'amélioration des façons de faire et de la performance de telle sorte que, d'ici 2008 :

- le plan de révision des programmes du Ministère aura été réalisé à 100 %.
- Examiner le programme de remboursement des taxes foncières agricoles et le régime fiscal afférent en collaboration avec les ministères concernés.
- Revoir le programme Amélioration de la santé animale du Québec (ASAQ).
- Améliorer le recouvrement des coûts des services d'inspection des aliments.
- Réorganiser l'offre de programmes en matière de services-conseils agricoles.
- Moderniser les services gouvernementaux pour la transformation alimentaire.
- Réviser l'intervention financière et technologique pour le secteur des pêches et de l'aquaculture.

Services en ligne

Rendre la majorité des services du Ministère accessibles en ligne et amener la clientèle à y recourir davantage de telle sorte que, d'ici 2008 :

- I'achalandage du site Internet du Ministère (y inclus Agri-Réseau) aura augmenté de 5 % par année pour atteindre 1,4 million de visites et 580 000 visiteurs annuellement;
- le nombre de transactions électroniques aura décuplé pour atteindre 25 000.

- Contribuer à la concrétisation de la vision gouvernementale en matière de prestation électronique de services.
- Mettre en œuvre le plan ministériel sur les services en ligne, dont l'accès en ligne des dossiers clients et la refonte du site Internet ministériel.

MODERNISATION ET QUALITÉ DES SERVICES

AXES • OBJECTIFS • INDICATEURS

STRATÉGIES ET PRIORITÉS D'ACTION

Qualité des services et planification des ressources humaines

Offrir des services de qualité conformément à la déclaration de services aux citoyens de telle sorte que, d'ici 2008 :

le taux de satisfaction des clientèles du Ministère se maintiendra au-dessus de 95 %.

Améliorer la connaissance et la compréhension des attentes de la population à l'égard du secteur et de l'action du Ministère de telle sorte que, d'ici 2008 :

 un suivi régulier de l'évolution de l'opinion publique sur des thématiques ciblées aura été réalisé à partir de sondages.

Implanter un processus de planification des ressources humaines adapté aux défis ministériels et au contexte de modernisation de l'État de telle sorte que, d'ici 2008 :

 100 % des étapes du processus de planification auront été implantées.

- Assurer le suivi de la déclaration de services aux citoyens et, au besoin, mettre en place des actions correctives.
- Réaliser un suivi (sondages) des préoccupations de la population à l'égard du secteur et de l'action du Ministère et, au besoin, adapter la communication au grand public.
- Déterminer les besoins en main-d'œuvre et élaborer un plan de relève en conformité avec le plan gouvernemental de gestion des ressources humaines.

CONTRIBUTION À LA VISION ET AUX PRIORITÉS D'ACTION DU GOUVERNEMENT

a contribution du plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation aux priorités d'action du gouvernement énoncées dans le document intitulé *Briller parmi les meilleurs* se situe en premier lieu sur le plan du développement des régions et de l'économie.

C'est au chapitre du développement des régions que le secteur agroalimentaire et celui des pêches et de l'aquaculture sont interpellés de façon plus spécifique dans le document gouvernemental sous l'orientation Assurer le développement régional et rural, pour rendre les régions plus prospères. Les priorités d'action portent notamment sur la nouvelle politique agricole canadienne, le développement des activités agroalimentaires en région, les produits du terroir et les produits régionaux, la relève agricole, la sécurité alimentaire et animale dont l'implantation d'un système de traçabilité, la diversification des pêches maritimes et le développement de l'aquaculture. Le plan stratégique du Ministère donne suite à ces priorités d'action.

Quant au chapitre sur la réalisation du plein potentiel économique du Québec, des priorités d'action propres au secteur sont prévues sous l'orientation *Promouvoir un environnement sain et un développement durable*. Ces priorités portent sur le respect de l'environnement en agriculture et le suivi du rapport déposé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) eu égard au développement durable de la production porcine. Le plan stratégique du Ministère donne également suite à ces priorités d'action.

Par ailleurs, il importe de mentionner que plusieurs actions du plan stratégique concourent de façon indirecte à la réalisation des orientations gouvernementales en matière de prévention et d'amélioration de la santé publique, de formation professionnelle, d'encouragement au savoir et à l'innovation, de soutien à l'investissement, de promotion des intérêts du Québec au Canada et dans le monde.

Le plan stratégique du Ministère s'inscrit également dans l'orientation gouvernementale de *Revoir le rôle et les façons de faire de l'État.* En outre, le Ministère procédera à la modernisation de ses interventions, notamment dans le domaine de la transformation alimentaire, participera à la mise sur pied du gouvernement en ligne et verra à planifier adéquatement ses ressources humaines pour assurer des services de qualité.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008



MISSION Influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

V | S | O N Chef de file et partenaire pour une industrie bioalimentaire prospère et variée, tournée vers la valeur ajoutée, produisant des aliments sains dans le respect de l'environnement et en appui au développement du Québec et de chacune des régions.

ENJEUX

Développement économique et régional

Sécurité des aliments et santé animale

Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse

Relations fédérales-provinciales et commerciales

Modernisation et qualité des services

Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux.

Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques.

Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire.

ORIENTATIONS

Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches, d'aquaculture et d'alimentation.

Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance des programmes et d'une offre de services de qualité.

AXES • OBJECTIFS • INDICATEURS

Diversification et valeur ajoutée

Contribuer à l'accroissement de l'emploi et de l'investissement en région par la diversification et la transformation des produits agroalimentaires, des pêches et de l'aquaculture de telle sorte que, d'ici 2008

- > 3 000 emplois auront été créés et des investissements de 1,5 MM\$ auront été réalisés en transformation alimentaire, et la valeur des livraisons aura dépassé les 23 MM\$;
- les emplois et les investissements générés par les projets de développement appuyés par le MAPAQ (suivi annuel).

Services-conseils agricoles en région

Améliorer l'accès des entreprises agricoles à des services spécialisés et à de l'information de pointe de telle sorte que,

- ▶ 15 000 entreprises (50 %) auront utilisé les services-conseils subventionnés par le MAPAQ;
- ▶ 25 000 participations d'entreprises auront été obtenues annuellement aux activités collectives de transfert technologique organisées par le Ministère.

Recherche et innovation technologique

Soutenir l'innovation en partenariat par l'investissement dans des activités de recherche, de transfert technologique et de diffusion des connaissances de telle sorte que, d'ici 2008

I'effet de levier de l'investissement du Ministère sur celui des partenaires sera d'au moins 2,1.

Formation, main-d'œuvre et relève

Assurer une offre de ressources humaines compétentes répondant aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de telle sorte que, d'ici 2008 :

- I'ITA aura décerné un diplôme à 865 personnes et le taux de placement de ceux-ci avoisinera 100 %;
- les inscriptions et les heures en formation continue à l'ITA et par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole se maintiendront.
- le nombre de jeunes agriculteurs qui s'établiront augmentera de 25 par année.

Poursuivre l'implantation de la traçabilité des aliments de la ferme jusqu'à la table pour les filières bovine, porcine et ovine de telle sorte que, d'ici 2008

100 % des phases prévues auront été implantées.

Surveillance de la santé animale

Consolider les mécanismes de surveillance et d'intervention au regard de l'état sanitaire du cheptel québécois de telle sorte que, d'ici 2008 :

▶ 100 % des mécanismes prévus auront été consolidés.

Maîtrise des risques alimentaires

Assurer la maîtrise des risques pour la santé par les établissements alimentaires de telle sorte que, d'ici 2008 :

- chaque année, plus de 95 % des établissements alimentaires aient une charge de risque variant de « faible »
- chaque année, plus de 50 % des établissements ayant une charge de risque « moyenne-élevée » ou « élevée » aient réduit leur charge à un niveau inférieur à l'intérieur d'un délai de douze mois.

Agroenvironnement

Accompagner les exploitations agricoles dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement de telle sorte que, d'ici 2008

- ▶ 12 600 (60 %) des exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation d'ici 2010 disposeront d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental;
- > 87 % des exploitations visées d'ici 2010 entreposeront leurs fumiers dans un ouvrage de stockage adéquat (par rapport à 75 % en 2003-2004);
- ▶ 4 500 exploitations auront été appuyées pour réaliser des interventions de réduction de la pollution diffuse et favorisant la cohabitation harmonieuse.

Aguaenvironnement

Accompagner les entreprises piscicoles dans la réduction des rejets en phosphore de telle sorte que, d'ici 2008 :

les entreprises représentant 45 % de la production piscicole se seront engagées dans la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce dont l'échéance de mise en œuvre est 2014.

Politique agricole canadienne

Tirer parti de la politique agricole canadienne dans l'optique d'une complémentarité des interventions du gouvernement fédéral et du Québec, et du respect de leurs champs de compétence et de leurs institutions

Ètat de mise en œuvre des programmes sous ententes fédérales-provinciales découlant du Cadre stratégique agricole canadien ou autres stratégies canadiennes.

Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture

Défendre le principe d'équité pour le Québec dans le partage de la ressource marine ainsi que dans l'application des politiques et programmes du gouvernement fédéral

Distinction de la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé.

Faciliter l'arrimage administratif en aquaculture entre la politique du gouvernement fédéral et celle du Québec

Réduction des délais de délivrance des permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine.

Négociations commerciales et règlement des différends

Faire reconnaître les positions du Québec auprès du gouvernement fédéral ou d'autres instances concernées

Présence et intervention du Québec dans des forums ciblés permettant de faire la promotion de la position québécoise.

Modernisation des interventions

Poursuivre le plan de révision des programmes sous l'angle de l'amélioration des façons de faire et de la performance de telle sorte que, d'ici 2008

le plan de révision des programmes du Ministère aura été réalisé à 100 %.

Services en ligne

Rendre la majorité des services du Ministère accessibles en ligne et amener la clientèle à y recourir davantage de telle sorte que, d'ici 2008 :

- I'achalandage du site Internet du Ministère (y inclus Agri-Réseau) aura augmenté de 5 % par année pour atteindre 1,4 million de visites et 580 000 visiteurs annuellement:
- le nombre de transactions électroniques aura décuplé pour atteindre 25 000.

Qualité des services et planification des ressources humaines

Offrir des services de qualité conformément à la déclaration de services aux citoyens de telle sorte que, d'ici 2008 :

le taux de satisfaction des clientèles du Ministère se maintiendra au-dessus de 95 %.

Améliorer la connaissance et la compréhension des attentes de la population à l'égard du secteur et de l'action du Ministère de telle sorte que, d'ici 2008

un suivi régulier de l'évolution de l'opinion publique sur des thématiques ciblées aura été réalisé à partir de

Implanter un processus de planification des ressources humaines adapté aux défis ministériels et au contexte de la modernisation de l'État de telle sorte que, d'ici 2008 :

▶ 100 % des étapes du processus de planification auront été implantées.



STRATÉGIES ET PRIORITÉS D'ACTION 2005-2008

ENJEUX

STRATÉGIES ET PRIORITÉS D'ACTION

Développement économique et régional

Diversification et valeur ajoutée

Sécurité des aliments et santé animale

Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse

Relations fédérales-provinciales et commerciales

Modernisation et qualité des services

- ▼ Moderniser les services gouvernementaux à l'industrie de la transformation alimentaire et mettre en œuvre un plan d'action portant sur :
- le développement de la transformation en région y inclus les produits de niche et du terroir;
- l'appui aux chefs de file de l'industrie;
- le développement des exportations;
- l'appui au secteur des biotechnologies.
- Redéfinir les interventions en région en faveur d'un meilleur appui à la diversification et à la mise en valeur du potentiel de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
- ▼ Contribuer à la diversification et à la valeur ajoutée dans les pêches et l'aquaculture par l'appui :
- à l'exploitation de nouvelles pêcheries;
- au développement de l'aquaculture;
- au développement des produits à valeur ajoutée et des biotechnologies marines;
- à l'amélioration de la mise en marché des produits marins.

Services-conseils agricoles en région

- Réorganiser l'offre de services-conseils pour les entreprises agricoles afin :
- d'améliorer l'accès à des services spécialisés;
- de mieux répondre aux particularités régionales;
- d'accentuer le réseautage et le partenariat.

Recherche et innovation technologique

- ▼ Définir une stratégie de l'innovation en agroalimentaire comportant la mise en place d'un réseau stratégique d'innovation technologique.
- Mettre en œuvre des initiatives de recherche en partenariat dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.
- Contribuer à enrichir la source d'information gouvernementale sur les OGM.

Formation, main-d'œuvre et relève

- ▼ Adapter le plan d'affaires de l'ITA à l'évolution de l'enseignement collégial et des priorités ministérielles.
- Mettre en œuvre les orientations du Ministère en matière d'établissement et de relève agricole.

Tracabilité

- Compléter la phase d'implantation de l'identification permanente des productions bovine, ovine et porcine.
- Poursuivre le développement et l'implantation de la traçabilité des aliments de l'abattoir au détaillant pour les productions soumises à l'identification permanente.

Surveillance de la santé animale

- ▼ Poursuivre la mise en place du système de gestion épidémiologique pour l'ensemble du cheptel québécois.
- Implanter les activités de contrôle et le plan de surveillance canadien sur la maladie de la vache folle.
- Développer une meilleure connaissance de l'antibiorésistance associée à l'utilisation de médicaments vétérinaires.
- Adapter la gestion de l'élimination des animaux morts aux nouvelles règles imposant des restrictions sur l'utilisation des farines animales.

Maîtrise des risques alimentaires

- Offrir un appui technique à l'implantation de systèmes de gestion des risques alimentaires dans les établissements alimentaires.
- Identifier et intégrer à l'approche d'inspection basée sur le risque tous les mécanismes de surveillance et les procédures d'inspection et de contrôle permettant une meilleure gestion du risque alimentaire.
- Améliorer l'information des consommateurs (étiquetage, affichage aux points de vente, campagne de sensibilisation).

Agroenvironnement

- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie agroenvironnementale comportant :
- un plan d'accompagnement individualisé « ferme par ferme »;
- un programme de soutien financier;
- des services-conseils spécialisés et des guides de bonnes pratiques;
- de la recherche-développement sur le traitement des fumiers et la valorisation des sous-produits;
- une amélioration des connaissances sur la situation environnementale de l'agriculture;
- environnementale de l'agriculture;
 une implantation progressive de l'écoconditionnalité.
- Appuyer la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental découlant du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relatif au développement durable de la production porcine au

Agugenvironnement

- ▼ Mettre en œuvre la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce visant, sur 10 ans, une réduction de 40 % des rejets en phosphore des piscicultures, et comportant:
- la réalisation d'un diagnostic environnemental des entreprises piscicoles;
- un soutien financier et l'offre d'un encadrement technique et professionnel pour l'adaptation environnementale des élevages;
- de la recherche-développement sur l'amélioration des moulées et des procédés de traitement des eaux usées permettant aux entreprises piscicoles de réduire leurs rejets de phosphore.

Politique agricole canadienne

- Assurer la mise en œuvre et le suivi des programmes conformément aux ententes pour les volets gestion des risques, salubrité et qualité des aliments, agroenvironnement, renouveau ainsi que sciences et innovation.
- ▼ Promouvoir des stratégies agricoles canadiennes adaptées à la réalité québécoise, notamment au regard de la maladie de la vache folle et de l'étiquetage des OGM.

Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture

- ▼ Développer une position commune avec l'industrie visant le respect des parts historiques.
- Convenir d'un cadre de développement des nouvelles pêches avec le gouvernement fédéral.
- Conclure un accord-cadre multilatéral en aquaculture et un accord bilatéral de mise en œuvre.

Négociations commerciales et règlement des différends

- Assurer la promotion, auprès du gouvernement fédéral, de la position québécoise relative aux négociations agricoles à l'Organisation mondiale sur le commerce (OMC).
- Assurer la défense des positions québécoises convenues avec l'industrie dans le contexte du règlement de différends et des ententes de commercialisation des produits sous gestion de l'offre (lait, volaille, œufs).
- Accompagner l'industrie agroalimentaire dans la définition d'orientations de développement adaptées au contexte de mutation de l'environnement commercial.

Modernisation des interventions

- Examiner le programme de remboursement des taxes foncières agricoles et le régime fiscal afférent en collaboration avec les ministères concernés.
- ▼ Revoir le programme Amélioration de la santé animale du Québec (ASAQ).
- ▼ Améliorer le recouvrement des coûts des services d'inspection des aliments.
- ▼ Réorganiser l'offre de programmes en matière de services-conseils agricoles.
- ▼ Moderniser les services gouvernementaux pour la transformation alimentaire.
- ▼ Réviser l'intervention financière et technologique pour le secteur des pêches et de l'aquaculture.

Services en ligne

- Contribuer à la concrétisation de la vision gouvernementale en matière de prestation électronique de services.
- ▼ Mettre en œuvre le plan ministériel sur les services en ligne, dont l'accès en ligne des dossiers clients et la refonte du site Internet ministériel.

Qualité des services et planification des ressources humaines

- Assurer le suivi de la déclaration de services aux citoyens et, au besoin, mettre en place des actions correctives.
- Réaliser un suivi (sondages) des préoccupations de la population à l'égard du secteur et de l'action du Ministère et, au besoin, adapter la communication au grand public.
- ▼ Déterminer les besoins en main-d'œuvre et élaborer un plan de relève en conformité avec le plan gouvernemental de gestion des ressources humaines.

